

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 4 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

Le 4 décembre 2023, le Bureau d'agglomération, légalement convoqué en date du 27 novembre 2023, s'est réuni en séance publique à Torcé, sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER (en l'absence de Madame Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté)

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 31

Votants (dont 0 pouvoirs) : 31

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Anne-Marie MORLIER - MOULINS, Gilbert GERARD - MOUSSE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pierre LEONARDI - VITRE,

Etaient absents :

Nathalie CLOUET, Elisabeth DELAHAYE, Fabienne BELLOIR (excusée), André BOUTHEMY, Bernard RENO, Marie-Christine MORICE (excusée), Henri BEGUIN, Marie-Louise BERHAULT (excusée), Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Jean-Claude DENOUAULT, Joseph JOUAULT, Elisabeth BRUN, Isabelle LE CALLENNEC (excusée), Alexandra LEMERCIER (excusée),

**Considérant que le quorum est atteint, Monsieur Louis MÉNAGER
Président de séance (en l'absence de Madame Isabelle LE CALLENNEC,
Présidente de Vitré Communauté), déclare la séance ouverte.**

Monsieur Louis MÉNAGER, Président de séance, soumet la désignation de Madame Thérèse MOUSSU, comme secrétaire de la présente séance, aux membres du Bureau d'agglomération.

DÉCISIONS

GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DB_2023_037 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 30 octobre 2023

POLITIQUE JEUNESSE ET ENFANCE

DB_2023_038 : Service Info Jeunes de Vitré Communauté - Coopérative Jeunesse de Services (CJS) : signature d'une convention de partenariat avec la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif "le CRIC"

GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DB 2023_037 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 30 octobre 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022_132 du conseil d'agglomération du 30 juin 2022 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 30 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, émettent un avis favorable à l'unanimité.

POLITIQUE JEUNESSE ET ENFANCE

DB 2023_038 : Service Info Jeunes de Vitré Communauté - Coopérative Jeunesse de Services (CJS) : signature d'une convention de partenariat avec la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif "le CRIC"

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2023 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération n° 2020_100 du 16 juillet 2020 et n° 2020_121 du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau ;

Vu l'avis de la Commission Information Jeunesse réunie le 3 juin 2023, approuvant la mise en place d'une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que le service Info Jeunes de Vitré Communauté met en œuvre la politique d'Information Jeunesse qui favorise la mobilisation, l'implication des jeunes dans différents projets, ainsi que leur sensibilisation à la dynamique de projets ;

Considérant que la CJS (Coopérative Jeunesse de services) permet aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, de proposer une aventure collective le temps d'un été, de favoriser l'engagement des jeunes ;

Considérant que cette action, mise en place pour des jeunes de 16 à 18 ans, leur permet de se retrouver en juillet et en août autour de la création de leur entreprise de service. 12 à 15 jeunes proposent leurs services auprès des particuliers, entreprises, collectivités. En contrepartie, le groupe de jeunes reçoit une compensation financière. Ce groupe est accompagné pendant ces deux mois par deux animatrices salariées de la Coopérative d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif qui les aident à démarcher les entreprises, effectuer des devis, des factures, etc...

Considérant l'opportunité de mettre en place une Coopérative Jeunesse de Service (CJS) sur le territoire de Vitré Communauté, sur la ville de Vitré ;

Considérant que la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif « Le Cric », soutient ce type d'activités et en assure l'hébergement juridique, fiscal et social, ainsi que la comptabilité, et accompagne les jeunes dans leur projet économique ;

Il vous est proposé :

- de valider les termes de la convention de partenariat ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à verser à la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat la somme de 9 000 euros pour la mise en place et la réalisation de cette action.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 19 h 45.

Fait à Vitré, le 7 décembre 2023

Par délégation du Conseil d'agglomération
La Présidente
Isabelle LE CALLENNEC

Le Secrétaire de séance
Thérèse MOUSSU

Pour la Présidente empêchée et par délégation
Le Vice-Président
Louis MÉNAGER

